

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 23 Mai 2017

Délibération n°32- 2017 relative à la désignation d'un représentant BIATSS à la commission des moyens,

VU le règlement intérieur de l'URCA, et son article 6,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la désignation d'un représentant BIATSS à la commission des Moyens.

Est élu :

- M. Didier GOULOUZELLE avec 13 voix pour

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	18
Membres en exercice	36	Membres représentés	10
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	10		

Délibération adoptée

Visa du Président
 **Didier Goulouzel**

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 06-06-2017

Document mis en ligne le : 06-06-2017